

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 8 JUIN 2020  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-37

**OBJET : Election du Dixième Vice-président en charge de la protection de l'environnement et l'intégration de l'A86 dans la Vallée de la Marne, le développement des ports de plaisance, l'eau et l'assainissement**

Membres en exercice	<b>84</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>16</b>
Absents	<b>10</b>

Votants	<b>74</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>74</b>
Pour	
Contre	

**Présents :**

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Mary France PARRAIN, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH, Annick VOISIN

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Nicole CERCLEY représentée par Jacques J.P.MARTIN, Sabine CHABOT représentée par Florence HOUDOT, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Pierre GUILLARD, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Sengul KARACA, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Sergine LEFIEF représentée par Marie KENNEDY, Marie-Hélène MAGNE représentée par Pierre MIROUDOT, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Marie KENNEDY

**Absents :**

Nicolas CLODONG, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Michel DUVAUDIER, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Jean-Pierre SPILBAUER

## CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 8 JUIN 2018

**OBJET : Election du 10<sup>e</sup> Vice-président Dixième Vice-président en charge de la protection de l'environnement et l'intégration de l'A86 dans la Vallée de la Marne, le développement des ports de plaisance, l'eau et l'assainissement**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** la délibération n°16-02 en date du 15 janvier 2016 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

**VU** la délibération n°16-03 en date du 15 janvier 2016 portant élection des Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

**VU** la délibération n°19-91 en date du 6 juin 2016 portant élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

**CONSIDERANT** le décès de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, 10<sup>e</sup> Vice-président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois en charge de la protection de l'environnement et l'intégration de l'A86 dans la Vallée de la Marne, le développement des ports de plaisance, l'eau et l'assainissement,

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de procéder à l'élection d'un 10<sup>ème</sup> Vice-président,

**CONSIDERANT** que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

### **DELIBERE**

#### **ARTICLE 1 :**

**DECIDE** de procéder à l'élection du Dixième Vice-président au scrutin uninominal :

**Sont candidats :**

- Quentin BERNIER-GRAVAT
- Virginie TOLLARD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

- Nombre de votants : 74
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral :
- Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20200608-DEL20-37-DE Date de télétransmission : 12/06/2020 Date de réception préfecture : 12/06/2020
---

- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 74

- MAJORITE ABSOLUE : 37

A OBTENU :

- Quentin BERNIER-GRAVAT : 7 voix

- Virginie TOLLARD : 67 voix

Madame Virginie TOLLARD ayant obtenu 67 voix a été proclamée 10<sup>e</sup> Vice-Président.

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 11/06/2020  
est exécutoire à la date du 12/06/2020  
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du  
C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 12/06/2020